

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° II-2393

présenté par

Mme Manin, M. Naillet, Mme Vainqueur-Christophe, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, Mme Lamia El Aaraje, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	4 500 000	0
Conditions de vie outre-mer	0	4 500 000
TOTAUX	4 500 000	4 500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise tout d'abord à évoquer un sujet crucial et particulièrement pénalisant pour les entreprises et les ménages ultramarins : la hausse du coût du fret maritime et aérien depuis et vers

les territoires ultramarins et ses conséquences sur les prix des biens d'équipement et de consommation, mais aussi sur le pouvoir d'achat des populations locales.

Pour rappel, l'action 4 « Financements de l'économie » du Programme 138 « Emploi Outre-mer », à travers la mesure « Soutien aux économies locales – Aide au fret » prévoit le financement d'une aide au fret spécifique aux entreprises situées en Guadeloupe, à Mayotte, à La Réunion, en Martinique, en Guyane, à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Saint-Martin, à Saint-Barthélemy et dans les îles de Wallis et Futuna permet de favoriser le développement économique ultramarin, d'améliorer la compétitivité dans ces territoires et de faire baisser in fine les prix à la consommation.

Pour ce PLF 2022, cette mesure serait financée à hauteur de 8 302 576 € en Autorisations d'engagement et 7 014 576 € en crédits de paiement. Ce n'est clairement pas suffisant.

Tous les retours des acteurs économiques et commerciaux ultramarins mettent en évidence que l'explosion du coût du fret (en plus du prix des matières premières) est devenue insoutenable pour les importateurs / distributeurs et les clients sur qui ces surcoûts se répercutent en bout de chaîne. Les coûts du fret auraient ainsi été multipliés par 4 ! De même, le prix du conteneur de 40 pieds (12 m) est passé de 1 358 USD\$ le 6 mars 2020, soit juste avant la crise, à 9 949 USD\$, au 8 octobre 2021, monde après un pic à 11 109 USD\$ dans le monde le 10 septembre 2021 si l'on s'en tient aux données du Freightos Baltic Index qui recense le prix moyen des conteneurs sur 12 grandes lignes de fret maritime.

Cet amendement propose une augmentation de l'aide au fret de l'ordre de 4 500 000 euros.

Afin de respecter les exigences de l'article 40 de la Constitution et de la LOLF et d'assurer la recevabilité financière de cet amendement de crédits, il procède à :

- une diminution de 4 500 000 euros des AE et CP de l'action 2 « Aménagement du territoire » du programme 123 « Conditions de vie Outre-mer » de la Mission « Outre-mer » ;
- une augmentation de 4 500 000 euros des AE et CP de l'action 4 « Financement de l'économie » du programme 138 « Emploi Outre-mer » de la Mission « Outre-mer ».

Dans les faits, nous ne souhaitons aucunement réduire de 4 500 000 euros les crédits du programme du programme 123 « Conditions de vie Outre-mer » de la Mission « Outre-mer ». Il reviendra donc au Gouvernement de procéder à l'abondement de crédits qui s'impose.